Sophie Jacquin

Entretien avec le Contre-amiral Patrick Chevallereau, attaché de défense français au Royaume-Uni

« Préserver et sanctuariser la coopération de défense franco-britannique »

Comment le Brexit affecte-t-il la coopération de défense franco-britannique ? Quel impact le Brexit exerce-t-il notamment sur le projet de force expéditionnaire commune interarmées ?

Les traités de Lancaster House, signés en novembre 2010 entre Paris et Londres ne sont pas dépendants de l'appartenance du Royaume-Uni ou de la France à l'organisation politique et économique qu'est l'Union européenne. De fait, il est parfaitement possible de maintenir voire même d'amplifier cette coopération bilatérale de défense qui reste essentielle pour les deux pays malgré la décision de sortie du Royaume-Uni de l'UE. La *Force expéditionnaire conjointe* que nous mettons sur pied est d'ailleurs un dispositif bilatéral parfaitement flexible, destiné à être utilisé dans des cadres d'engagement très variés. Ces cadres peuvent être ceux de l'OTAN, d'une coalition, voire de l'Union européenne. Lancaster House, c'est aussi un volet ambitieux de programmes d'armement qui concernent le haut du spectre des opérations avec notamment la filière missiles et le développement d'un futur système de combat aérien non piloté. Il n'existe aujourd'hui aucune perspective de ralentissement de cette coopération entre les deux pays qui investissent le plus en Europe en matière de recherche et développement. De chaque côté de la Manche, les praticiens de la relation de défense franco-britannique, militaires, ingénieurs, diplomates sont bien conscients de la nécessité de préserver et de sanctuariser la coopération de défense au cours des années qui viennent. Même si les négociations à venir sur le Brexit s'annoncent difficiles notamment sur les sujets économiques, et qu'elles généreront sans doute des frustrations et des tensions, il est indispensable que les deux exécutifs puissent faire la part des choses et parviennent à maintenir cette impulsion politique sur la défense qui est à l'origine des progrès accomplis entre les deux pays depuis six ans.

Contre-amiral Patrick Chevallereau

Rencontre, au large des côtes d'Afrique de l'ouest, du bâtiment de projection et de commandement Mistral et de la frégate HMS Argyll, dans le cadre de la lutte contre la piraterie et la criminalité maritime.

Comment la France équilibre-t-elle une relation militaire privilégiée avec le Royaume-Uni, issue des accords de Lancaster House, et son rôle de parrain de la défense européenne ? L'Allemagne peut-elle remplacer le Royaume-Uni dans le domaine de la défense européenne ?

Le rôle moteur que la France joue traditionnellement pour la défense européenne est parfaitement cohérent avec notre fort investissement dans la relation de défense franco-britannique. Les crises modernes, leur soudaineté, leur violence, leur complexité nécessitent désormais une grande souplesse lorsqu'il s'agit de choisir les cadres d'engagements les plus adaptés pour y répondre. Le contexte international de plus en plus préoccupant justifie sans conteste l'idée que l'Union européenne puisse développer peu à peu les outils d'une autonomie stratégique. Mais il ne s'agit pas pour autant d'opposer les options que sont l'OTAN, la PSDC[1], les coalitions et les coopérations bilatérales car ces organisations ou ces formats plus souples sont plus que jamais complémentaires. Notre partenariat de défense étroit avec le Royaume-Uni, pays de capacités militaires comparables aux nôtres, renforce la crédibilité de notre posture de défense et donc nos efforts en faveur de la défense européenne.

En matière de défense, même si elle se dote d'un budget comparable à ceux de la France et du Royaume-Uni et qu'elle s'engage davantage, notamment en Afrique, l'Allemagne présente aujourd'hui des caractéristiques qui ne sont pas celles de ces deux pays, puissances nucléaires, praticiens des opérations extérieures et détenteurs de moyens sur tout le spectre des capacités militaires. Il demeure que l'Allemagne est évidemment appelée à jouer un rôle croissant, à nos côtés, dans la défense européenne.

La France, le Royaume-Uni et l'Allemagne représentent 60% des dépenses de défense de l'UE. Les trois pays peuvent-ils/doivent-ils travailler ensemble, et si oui comment ?

Oui, et les leaders militaires des trois pays l'ont bien compris car la réduction des coûts, notamment, est un objectif partagé. Bien sûr, même si des lignes bougent actuellement, les ADN de ces trois pays ne sont pas exactement les mêmes : tradition de recherche d'autonomie stratégique pour la France, relation spéciale avec les États-Unis pour le Royaume-Uni, réticence parlementaire aux opérations cinétiques pour l'Allemagne. Il n'empêche que le maintien d'une industrie de défense européenne face aux géants américains passe par des coopérations bilatérales ou trilatérales entre ces trois grands acteurs. Des coopérations trilatérales sont peut-être possibles pour le renouvellement de capacités futures, par exemple dans le domaine de certains armements terrestres. En matière d'emploi des forces, on assiste à des débuts de synergies comme pour le transport stratégique militaire autour de l'A400 M.

Compte-tenu d'un possible ralentissement économique, le Royaume-Uni pourra-t-il financer le maintien et la modernisation de son outil militaire et notamment de sa dissuasion ? Si Londres devait réduire son effort de défense, ne risque-t-il pas un déclassement stratégique ?

C'est évidemment pour nous un sujet de vigilance. La Revue stratégique de défense britannique de 2015 a constitué une bonne nouvelle puisqu'elle présente un niveau d'ambition qui vise notamment

1 : PSDC : politique de sécurité et de défense commune de l'UE.

à combler des lacunes capacitaires préoccupantes qui étaient apparues lors de la revue précédente, en 2010. Le Royaume-Uni a ainsi confirmé sa remontée en puissance dans le domaine maritime avec les deux porte-avions de la classe *Queen Elisabeth*, qui seront opérationnels d'ici 3 à 6 ans, et la reconstruction d'une indispensable aviation de patrouille maritime. De son côté l'*Army* s'engage dans un renforcement de ses capacités expéditionnaires. Londres a aussi décidé le renouvellement de sa force sous-marine nucléaire de dissuasion. Mais en effet, même si la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne ne s'est pas encore traduite par une dégradation des performances économiques du pays, un impact sur le budget, à terme, ne peut être exclu. Dans ce cas de figure, il est encore trop tôt pour en connaître l'ampleur et savoir dans quelle mesure les dépenses de défense seraient sanctuarisées par le gouvernement. Il est évidemment souhaitable qu'elles le soient dans un contexte de menaces et de risques croissants dans le voisinage du continent européen. Le déclassement stratégique britannique ne doit pas être une option.

Quel est l'implication du tir raté, en juin 2016, d'un missile nucléaire britannique (le Trident II D5), sur la dissuasion britannique ?

L'échec de ce tir d'essai ne doit pas être sur-interprété. Il doit notamment être replacé dans le contexte de dizaines d'essais réussis. Il ne remet évidemment pas en cause la crédibilité de la dissuasion britannique. La polémique autour de cet événement a plutôt porté sur la dissimulation de celui-ci par l'exécutif au moment où le Parlement débattait et se prononçait en 2016 sur le renouvellement de la force sous-marine nucléaire britannique et le budget qui lui est associé. Je rappelle qu'à cette occasion, le lancement du programme des futurs sous-marins de la classe *Dreadnought* a été approuvé par une très large majorité à la Chambre des Communes. Il est finalement intéressant de constater, notamment pour un observateur français, qu'à l'occasion de la révélation de cet échec et des critiques qui ont suivi, personne n'a véritablement remis en cause la dépendance stratégique du Royaume-Uni que représente la fabrication américaine des missiles embarqués.

Les Britanniques partagent-ils la même évaluation de la menace que les Français, ou des divergences d'appréciation existent elles entre les deux pays ?

On constate une grande similitude entre l'analyse des menaces décrites par notre Livre blanc de 2013 et celles mises en avant par la Revue stratégique britannique de 2015. Ceci n'est pas surprenant car les deux Revues n'ont pas été menées en autarcie, mais à chaque fois en prenant soin d'auditionner l'autre partenaire au cours des travaux préparatoires. La menace terroriste, la menace cyber, la résurgence d'États-puissances, utilisant la force pour remettre en cause les normes du droit international, sont des préoccupations pleinement partagées par la France et le Royaume-Uni, même si certaines nuances peuvent parfois exister s'agissant des réponses à apporter.

Les conséquences budgétaires et diplomatiques lors des négociations sur le Brexit ne vont-elles pas modifier la place réservée à la défense au Royaume-Uni et amener à un repositionnement britannique au sein de l'OTAN ?

Il existe en effet un scénario dans lequel le Royaume-Uni, accaparé par la complexité et la priorité accordée aux négociations sur le Brexit, puis par la nécessité de négocier et de passer de nombreux accords commerciaux bilatéraux, ne sera pas en mesure de s'impliquer comme il le fait

Au sein du Commandement aérien conjoint, les représentants des deux armées de l'air planifient et dirigent les opérations aériennes de l'exercice Griffin Strike.

encore aujourd'hui en tant qu'acteur de la sécurité internationale. Comme on a pu le constater, ceci n'est pas le discours qui est tenu par Theresa May et son gouvernement. Le slogan est au contraire celui de « *Global Britain* » et la thèse officielle retenue que la sortie des Britanniques de l'UE ne signifiera nullement une moindre implication du Royaume-Uni comme acteur diplomatique et militaire. La réalité pourrait être beaucoup plus nuancée. Il conviendra notamment d'observer si la posture affichée se traduira dans les faits, en termes d'engagements concrets alors que, à l'exception des frappes aériennes menées contre Daesh au Levant et de leur contribution à la protection du flanc oriental de l'Alliance, les armées britanniques limitent aujourd'hui déjà leur action à la formation et au soutien.

Spc. Joshua Leonard

Un lieutenant britannique travaille avec un chef de section anti-chars estonien, dans un exercice Saber Strike, focalisé sur les États baltes. La coopération britannique se poursuit aussi avec d'autres pays de l'OTAN.

L'OTAN est une organisation qui a toujours tenu une place centrale dans la stratégie de défense du Royaume-Uni. Le contexte transatlantique désormais plus compliqué ne modifiera pas cette réalité. Il faut au contraire s'attendre à une recrudescence de l'activité britannique au sein de l'organisation. Partisans comme nous de la modernisation de l'OTAN, les Britanniques relaient déjà bruyamment les demandes américaines désormais plus insistantes de partage du fardeau et d'adaptation de l'Alliance aux nouvelles menaces. Il faudra toutefois éviter que l'OTAN – dont le cœur de métier continue de résider dans la défense collective – ne se laisse entraîner dans certaines missions transverses consommatrices de ressources et pour lesquelles sa valeur ajoutée ne serait pas déterminante.

L'élection du président Trump aux États-Unis laisse-t-elle présager d'un « bloc grand large » contre un « bloc européen » en matière de défense ?

Cette question est évidemment pertinente même si ce scénario n'est de l'intérêt de personne, à part sans doute M. Poutine. Le Royaume-Uni s'apprête à quitter l'Union européenne au moment même où vient d'entrer en fonctions à Washington un président qui génère beaucoup d'incertitudes sur ce que sera réellement l'approche des États-Unis en matière de sécurité internationale. Cette situation est loin d'être confortable pour Londres qui a besoin de sa relation spéciale avec les États-Unis, en préservant un lien fort avec les Européens en matière de défense. En effet, alors qu'il a toujours existé une forte imbrication institutionnelle, opérationnelle et technique avec les forces armées américaines (nucléaire, capacités, renseignement), Londres sait bien qu'il ne peut y avoir de dissociation entre la sécurité du Royaume-Uni et celle de ses voisins européens. Pour le Royaume-Uni, l'OTAN est évidemment le cadre et l'organisation privilégiée à même de résoudre cette équation et d'éviter de devoir faire un choix exclusif. Il est aussi facile d'imaginer que Londres aura tout intérêt à conserver des ponts avec la PSDC, mais ce sera bien d'abord aux Britanniques de s'exprimer sur le degré d'association souhaité.

Propos recueillis par Sophie Jacquin SN53*